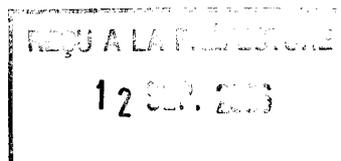


# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente - 8 SEP. 2006

N° CP 6°/103-06  
Séance du - 8 SEP. 2006



### PROGRAMME DE MAITRISE DES POLLUTIONS LIEES AUX EFFLUENTS D'ELEVAGE (PMPLEE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU la convention du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde un total de subvention de 64.980,75 €, pour la Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Elevage concernant :
  - EARL DU STAUFFEN à WIHR AU VAL 21.586,92 €
  - M. FROEHLY Gérard à WINKEL 5.165,92 €
  - GAEC BERNA à MOOSCH 2.133,50 €
  - GAEC FERME SCHMIDT à SOULTZEREN 11.657 €
  - GAEC LA CLEF DES CHAMPS à MOERNACH 8.081,21 €
  - Mme PIERREVELCIN Cécile à LAPOUTROIE 1.759,25 €
  - M. TROMMENSCHLAGER Roger à DOLLEREN 14.596,95 €

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 4. 2. SEP. 2006  
Publication ..... 5. SEP. 2006 .....  
Pour le Président du Conseil Général  
.....délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER